



Ville
de Matane

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

29 mars 2010

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil de la ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* tenue le 29 mars 2010 à 19 h 12 en l'hôtel de ville, à laquelle étaient présents madame la conseillère Monique Fournier et messieurs les conseillers Denis Gauthier, Claude Harrison, Mario Hamilton, Martin Lefrançois et Steve Girard, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Claude Canuel.

Est également présente madame Dominique Tancrède, greffière.

Absence motivée de monsieur Michel Barriault, directeur général.

Aucune personne n'assiste aux délibérations du Conseil.

2010-279

PROGRAMMES DE RÉNOVATION AU CENTRE-VILLE - PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC / VILLE DE MATANE ET PROGRAMME MUNICIPAL DE RÉNOVATION DE FAÇADES DE BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS - PROJETS RETENUS POUR 2010

Considérant que la Ville de Matane a adopté le règlement numéro VM-182 et ses amendements qui concernent la mise en place d'un programme de revitalisation et d'aide à la rénovation pour les bâtiments résidentiels au centre-ville;

Considérant que l'enveloppe budgétaire du programme en 2010 est de 400 000 \$ et est financée à parts égales par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Matane;

Considérant que la Ville de Matane a adopté le règlement numéro VM-186 et ses amendements qui concernent la mise en place d'un programme municipal de rénovation de façades de bâtiments non résidentiels au centre-ville;

Considérant que l'enveloppe budgétaire de ce programme est de 50 000 \$ en 2010;

Considérant qu'un Comité d'analyse des projets a été constitué;

Considérant que la Ville doit confirmer à la SHQ, au plus tard le 31 mars 2010, les projets acceptés et les montants d'aide financière;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil autorise monsieur Fernand Gagnon, inspecteur en bâtiments et officier responsable de l'application des programmes, à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tous les documents utiles et à transmettre les certificats d'aide financière dans les dossiers suivants, financé à même le poste budgétaire 1-02-630-00-996 :

Programme Rénovation Québec / Ville de Matane :

No de dossier	Adresse	Aide financière maximale
PRQ-2007-026	288-290, avenue Saint-Jérôme	20 000 \$
PRQ-2008-007	231, rue Bergeron	20 000 \$
PRQ-2009-001	621, avenue Saint-Jérôme	20 000 \$
PRQ-2009-004	462-464, avenue Saint-Jérôme	11 233 \$
PRQ-2009-018	214, rue Bergeron	20 000 \$
PRQ-2009-021	285, rue Saint-Jean	20 000 \$
PRQ-2009-023	174, rue Soucy	20 000 \$
PRQ-2009-024	206, rue Saint-Jean	20 000 \$
PRQ-2009-026	170, rue Bergeron	20 000 \$
PRQ-2009-027	497, avenue Saint-Jérôme	15 207 \$
PRQ-2009-028	104, avenue D'Amours	20 000 \$
PRQ-2009-029	334-338, avenue Saint-Jérôme	20 000 \$
PRQ-2010-001	162-168, rue Bergeron	20 000 \$
PRQ-2010-002	175-177, rue Bergeron	20 000 \$
PRQ-2010-004	188-192, rue Saint-Christophe	20 000 \$
PRQ-2010-006	64-72, avenue D'Amours	20 000 \$
PRQ-2010-007	426, avenue Saint-Jérôme	20 000 \$
PRQ-2010-008	192, rue Saint-Pierre	20 000 \$
PRQ-2010-011	149, rue Otis	20 000 \$

Programme municipal de rénovation de façades de bâtiments non résidentiels :

No de dossier	Adresse	Aide financière maximale
PMRF-2009-001	621, avenue Saint-Jérôme	7 170 \$
PMRF-2009-003	64-72, avenue D'Amours	6 196 \$
PMRF-2009-007	497, avenue Saint-Jérôme	600 \$
PMRF-2009-018	358-360, avenue Saint-Jérôme	10 000 \$
PMRF-2010-002	192, rue Saint-Pierre	10 000 \$
PMRF-2010-003	206, rue Saint-Pierre	6 034 \$
PMRF-2010-004	233, rue Saint-Pierre	10 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-280

RAPPORT DES ACTIVITÉS SUR LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX ET DES CANDIDATS INDÉPENDANTS ET CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES

Considérant que l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* stipule qu'au plus tard le 1^{er} avril de chaque année, le trésorier doit déposer devant le Conseil de la municipalité un rapport des activités sur le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et contrôle des dépenses électorales;

Considérant qu'une élection s'est tenue le 1^{er} novembre 2009;

Considérant que vingt-trois candidats indépendants y ont participé;

Considérant que le tableau des dépenses a été publié;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil prenne acte du dépôt de la trésorière du rapport des activités sur le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et contrôle des dépenses électorales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-281

**ÉTUDE POUR LA SÉPARATION DES EAUX D'ÉGOUTS –
AUTORISATION DE PAIEMENT ET ANNULATION DE LA
RÉSOLUTION NUMÉRO 2010-214**

Considérant que le 29 septembre 2009, la firme BPR proposait une nouvelle programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence;

Considérant que les projets proposés excédaient les montants des contributions gouvernementales prévues de 2 302 718 \$, certains travaux ont été refusés par le sous-ministre adjoint aux infrastructures et au financement municipal, dont l'étude pour la séparation des réseaux unitaires;

Considérant que cette étude a été effectuée par la firme BPR pour un montant de 26 772,96 \$;

Considérant qu'aucun moyen de financement n'a été prévu pour acquitter cette somme;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil autorise le paiement de la facture de la firme BPR pour la somme de 26 772,96 \$, taxes incluses, pour l'étude de la séparation des eaux d'égout, laquelle facture sera financée à même le budget 2009;

Que le Conseil annule à toutes fins que de droits que ce soit la résolution numéro 2010-214.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

Et l'Assemblée est levée à 19h 20.

La greffière,

Le Maire,

Dominique Tancrede,
Avocate

Claude Canuel